



Mérignac, le 07 mai 2025

## Gyrophare obligatoire :

### Ce que vous devez savoir pour vos clients Espagnols

Chers adhérents,

Une nouvelle réglementation secoue la route en Espagne : parlons du **gyrophare V16** !

#### 1. De quoi s'agit-il exactement ?

Fini les triangles de signalisation ! La loi espagnole impose désormais d'avoir dans son véhicule un **dispositif de signalisation V16**, autrement dit un gyrophare.

Pourquoi ce changement ? → Parce que **placer un triangle est jugé trop dangereux** pour les usagers, notamment sur autoroute.

Le gyrophare, lui, est **visible à plus d'un kilomètre**, même dans le brouillard, et peut être **géolocalisé** pour alerter les secours en cas d'accident. **Un vrai atout sécurité !**

## 2. Qui est concerné et à partir de quand ?

**Seuls les véhicules immatriculés en Espagne** sont concernés par cette obligation qui prendra effet le **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

À partir **de cette date**, ne pas disposer d'un V16 homologué pour un véhicule immatriculé en Espagne pourra coûter entre 80 € et 200 € d'amende.

Pour les autres véhicules étrangers circulant en Espagne, **les triangles de signalisation restent suffisants**.

**Attention ! Si vous vendez un camping-car à un ressortissant espagnol ou si vous occupez de l'immatriculation de son camping-car, pensez à l'équiper d'un gyrophare ou informez votre client avant la signature du bon de commande de l'obligation qui l'aura de le faire.**

## 3. Et en France alors ?

En France, **rien ne change pour l'instant**. La loi française imposant les triangles de signalisation et le gilet jaune reste conforme aux exigences européennes.

Cependant, face aux avantages en matière de sécurité, **l'Europe pourrait, à terme, harmoniser ses exigences** en faveur du gyrophare.

📌 **Comptez sur nous pour vous alerter en cas d'évolution réglementaire !**

Bien cordialement,

L'équipe DICA

**DICA**  
FÉDÉRATION NATIONALE  
des Distributeurs de Véhicules de Loisirs

Contactez-nous • Tél. : 05.57.29.17.17 • [www.la-dica.com](http://www.la-dica.com)

Vous voulez connaître vos droits ? Vous avez besoin d'informations sur vos problématiques d'entreprise ? Avec rigueur, nos juristes vous orientent dans vos démarches et vous accompagnent. Au plus près de l'actualité législative et conventionnelle, ils vous apportent leur expertise dans divers domaines.

Préalablement à l'utilisation des informations, modèles et documents juridiques qui vous sont délivrés par la DICA, nous vous invitons à prendre connaissance de la note informative sur le contenu et l'utilisation de ceux-ci, [en cliquant ici](#)

CONFIDENTIEL Cet email contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.